



Les bonnets d'ânes de Soissons

Toujours pas de tableau d'honneur pour les CPIP de Soissons, en cette fin d'année « scolaire ».

Et pourtant : malgré le contexte sanitaire, l'équipe a su s'adapter rapidement et dans l'urgence aux directives nationales, interrégionales et locales ; tout en remplissant les missions premières du métier de CPIP. Durant cette crise, le temps en présentiel a été optimisé de la meilleure façon par les agents pour assurer la continuité d'une prise en charge efficace des publics et le temps du télétravail a fortement contribué à la mise à jour quasi-totale des différents écrits professionnels, en particulier des rapports d'évaluation. Et en sortie de crise COVID, il aura fallu répondre aux directives impérieuses concernant les suivis en lien avec les violences conjugales, avec une priorité absolue portée à ces mesures entravant de fait toute autre prise en charge, lors du mois de juin 2021. Rappelons en outre, que les CPIP de Soissons ont en charge en moyenne 110 mesures par agent, bien au-delà de ce qui est recommandé dans l'organigramme de référence de la DAP...

ET POURTANT !!! Ce n'est pas assez pour le JAP qui relance régulièrement le service pour tous types de rapports, soutenu par notre DFSPiP, qui, alors même qu'il est en congés, décide de rappeler à l'ordre l'équipe Soissonnaise ce lundi 12/07/21 à 23H14 en envoyant ce mail éloquent :

« Bonsoir,

Ce bref courriel afin de rappeler quelques fondamentaux,

Un rapport de fin de mesure peut être bref si les REI et REA ont été transmis en temps et heure.

Depuis quelques semaines, certains d'entre vous communiquent des éléments imprécis et flous, sans apporter d'éléments permettant de mesurer la mobilisation/adhésion/implication de la PPSMJ dans son suivi.

A titre d'illustration :

- « M. se présente globalement aux convocations »,
- « M. justifie globalement des soins »,
- « M. a été longuement en arrêt de travail ce qui a impacté le respect de l'obligation de travail sur un temps conséquent en cours de suivi »,
- « M. présente essentiellement ... »,
- « Mme a habituellement répondu aux attentes de son conseiller pénitentiaire »
- Absence de précision sur le nombre de consultations justifiées,
- Etc.

Ces éléments imprécis ne permettent pas au magistrat de prendre une décision éclairée ou de motiver un jugement, ils sont désormais à proscrire.

Sachant compter sur votre mobilisation professionnelle,

Ces points seront repris fin juillet ».

Fin juillet ? Mais que se passe-t-il fin juillet ?

Une rencontre avec la JAP, le DFSPiP, la DPIP stagiaire et un tiers de l'équipe de Soissons...Une rencontre précipitée, annoncée à l'équipe lors de la réunion « CATASTROPHIQUE » du 06/07/21, et programmée en plein milieu des congés d'été !

Il est où le loup ? Que va-t-il se passer pour l'équipe lors de cette rencontre ? congratulation ou recadrage ? félicitations ou réprobations ?

L'équipe a rencontré la psychologue des personnels il y a quelques mois, pour la énième fois depuis 5 ans. Est-ce à elle de tenir l'équipe à bout de bras systématiquement ?

C'est aujourd'hui une équipe à genoux qui hurle encore sa détresse face à des pratiques managériales abusives. L'ère managériale que nous connaissons dans l'Aisne et particulièrement à Soissons, marque au fer rouge les agents. A quand une sérieuse prise en compte des risques psycho-sociaux au sein des SPIP ?

Soissons, le 14/07/21